



LE 10 SEPTEMBRE SARKOMMENCE!!!

Une réforme qui pénalise les salariés et la jeunesse

Le Premier ministre vient d'annoncer les grandes lignes de la future réforme des retraites.

Cette réforme se situe dans la continuité des précédentes en privilégiant la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement de la durée de cotisation prévue par la loi Fillon, et en prolongeant ces dispositions après 2020. Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'on sait qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans. Pour la CGT, ces dispositions sont orientées contre la jeunesse.

Enfermé dans le dogme dans la baisse du « coût du travail », le Premier ministre annonce une prochaine réforme de la branche famille de la Sécurité sociale destinée à transférer son financement sur les ménages.

Certaines dispositions qui pourraient apparaître favorables aux salariés, notamment au sujet de la pénibilité, des femmes et des jeunes, n'auraient qu'une portée très limitée sur les salariés concernés. Exemple : une carrière complète de travail pénible conduirait à un départ à 60 ans, sous certaines conditions restrictives.

Le secteur de la santé

Pour le secteur de la santé et de l'action sociale, 100 000 emplois sont à créer d'urgence afin de pouvoir remplir pleinement nos missions et améliorer nos conditions de travail. Le service public doit être créateur d'emplois et de richesses collectives, au service du bien collectif.



La pénibilité n'est toujours pas reconnue dans le secteur privé et elle est remise en cause dans le public. Pour preuve, le sort fait en 2010 à une profession très féminisée, les infirmières hospitalières, dans le cadre d'un odieux marchandage : un petit peu plus de salaire contre la suppression du droit à départ anticipé !!! Pourtant, c'est une question de justice sociale de maintenir la reconnaissance de la pénibilité aux IDE, comme aux professions qui assurent des horaires postés, de nuit, portent des charges lourdes (patient-es)...

6 bonnes raisons de manifester le 10 :

1. Parce que c'est une nouvelle mesure d'austérité.
2. Parce que nous entrerions dans le TOP 5 des pires systèmes d'Europe au niveau des années de cotisation. (Voir verso)
3. Parce que c'est une nouvelle annonce de baisse des salaires et des pensions et de hausse du temps de travail. Donc globalement du pouvoir d'achat.
4. Parce que les marchés financiers ne sont pas touchés, pire cette réforme veut nous pousser à souscrire à des produits financiers pour compléter nos retraites.
5. Parce que nous avons contribué à la défaite de Sarkozy pour le retrait de sa réforme des retraites !!! Pas pour se voir servir la même copie par Hollande. Le PS était avec nous dans les cortèges en 2010, amnésie ???
6. Parce que l'espérance de vie en bonne santé est tombée à 62,5 ans en 2012.

+ 1 % d'augmentation des salaires = 2,5 milliards pour la Sécurité Sociale (dont la moitié pour les retraites)

Nous appelons tous les services du CHU à **se mettre en GREVE le 10 sept.** (rappel : 1h posée = 1h retenue, 2h posées = 2h retenues ...) et rejoindre la
MANIFESTATION UNITAIRE INTERPROFESSIONNELLE
APPELÉE PAR LA CGT, FO, LA FSU ET SOLIDAIRES
MARDI 10 SEPTEMBRE - 11H
COMPANS CAFFARELLI

Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88

Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, Garonne: 05.34.55.76.78

Intranet: rubrique vie sociale/syndicats du CHU/syndicat, site www.cgtchutoulouse.fr FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»

La CGT met en débat des propositions réalistes et solides pour améliorer la retraite de toutes les générations et en assurer un financement durable :

- ☒ Plus d'emplois, de bons salaires en reconnaissance de notre travail qualifié : c'est plus de cotisations pour les retraites,
- ☒ La déconnexion du salaire de l'emploi, pour un salaire réellement continué au chômage, en maladie, en retraite et pour une émancipation réelle du « marché du travail »
- ☒ Égalité salariale : c'est aussi plus de cotisations. Un salaire qui reconnaît les qualifications des métiers à prédominance féminine, c'est la garantie d'une meilleure retraite pour les femmes et qui ramène les pensions au même niveau que celles des hommes,
- ☒ Partage des richesses : arrêts des exonérations de cotisations sociales et fiscales,
- ☒ Départ à la retraite à partir de 60 ans et retour à 55 ans pour les métiers de santé.
- ☒ Pension égale à 75 % du dernier salaire, pas de pension inférieure au SMIC,
- ☒ Validation des années d'étude et de précarité,
- ☒ Départ anticipé pour les travaux pénibles : horaires postés, travail de nuit, port de charges lourdes (comme les patient-e-s), utilisation de produits dangereux, températures élevées (buanderie-lingeries...).

L'EGALITE ça paye !

Augmenter le salaire et le taux d'activité des femmes, réduire les inégalités professionnelles femmes/hommes, c'est aussi augmenter les ressources du système de retraite. Une simulation de la CNAV démontre que cela générerait 5.5 milliards de recettes positives d'ici à l'horizon 2050 !

AVEC LA REFORME AYRAULT, NOUS ENTRERIONS DANS LE TOP 5 DES PIRES SYSTEMES D'EUROPE !!!

Les systèmes de retraites dans l'Union européenne

A l'échelle européenne, avec 43 années de cotisation, la France deviendrait le 5^{ème} pire système de retraite d'Europe pour les hommes et le 4^{ème} pire système pour les femmes.

Ce document publié par la fondation Schuman pour comparer les systèmes de retraites européens est en soi une preuve que les années de cotisations n'ont qu'un seul but : faire baisser les pensions. Certains systèmes peuvent fonctionner avec 10, 20 ou même moins d'années de cotisations. Et c'est tout à fait normal car dans les systèmes par répartition les actifs cotisent chaque mois et les cotisations sont immédiatement transférées en pension, donc pas besoin de cumuler pendant des années.

A noter aussi le très faible taux d'emploi des plus de 55 ans en France qui rend inopérant la réforme !

Une nouvelle preuve que la réforme Ayrault est une mesure d'austérité inacceptable alors que le PIB français n'a jamais été aussi haut de l'histoire !!! 2000 milliards d'euros c'est à dire le PIB cumulé des 126 pays les plus pauvres de la planète. Nous avons les moyens de payer les retraites, même de les augmenter, ainsi que les salaires. Alors imposons donc tous ensemble de vrais choix économiques pour sortir de la crise.

Pays	Age légal de départ à la retraite ¹ (Ho./Fe.)	Nombre d'années de cotisation ²	Age effectif moyen de cessation d'activité ³ (Ho./Fe.)	Taux d'emploi des 55-64 ans ⁴ (2011, %)	Dépenses de retraites / PIB ⁵ (2009, %)
Allemagne	65 ⁶	35	62,6/61,9	59,9%	13,1%
Autriche	65/60 ⁷	45	62,6/62,3	41,5%	15,1%
Belgique	65	45	61,2/61,9	38,7%	12,1%
Bulgarie	63/60 ⁸	37/34	64,1	43,9%	8,8%
Chypre	65	min. 3	62,8	55,2%	-
Danemark	65 ⁹	40 ans de résidence entre 15 et 65 ans	63,2/61,4	59,5%	12,1%
Espagne	65	35	61,2/63,4	44,5%	10,1%
Estonie	63/61,5 ¹⁰	min. 15	62,6	57,2%	-
Finlande	65	3 ans minimum de résidence depuis l'âge de 16 ans.	62,3/61,1	57,0%	12,6%
France	62 ¹¹	41	60,3/59,8	41,4%	14,5%
Grèce	65/60 ¹²	35	61,3/61,6	39,4%	-
Hongrie	62 ¹³	40	60,1/58,7	35,8%	-
Irlande	66	-	63,5/64,7	50,0%	-
Italie	66/62	20	60,8/59,4	37,9%	16,0%
Lettonie	62 ¹⁴	min. 10	62,7	51,1%	-
Lituanie	62,5/60 ¹⁵	min. 15	59,9	50,5%	-
Luxembourg	65	min. 10	59,4	39,3%	9,5%
Malte	- Nés avant 52 : 61/60 - Nés entre 52 et 55 : 62 - Nés entre 56 et 58 : 63 - Nés entre 59 et 61 : 64 - Nés à partir de 62 : 65	40	60,3	31,7%	-
Pays-Bas	65 ¹⁶	50	63,9/63,1	56,1%	12,8%
Pologne	65/60 ¹⁷	20/15	61,4/57,5	36,9%	-
Portugal	65	40	62,9/62,3	47,9%	14,1%
République tchèque	65 ¹⁸	25	61,5/59,6	47,6%	-
Roumanie	64 ans et 1 mois/59 ans et 1 mois ¹⁹	Min 13 ans et 4 mois.	65,5/63,2	40,0%	9,4%
Royaume-Uni	65/60 ²⁰	44/39	64,1/62	56,7%	12,5%
Slovaquie	62	min. 15	60,4/57,5	41,4%	-
Slovénie	- Après 15 ans d'assurance : 65/63 - Après 20 ans d'assurance : 63/61 - Après 40/38 ans d'assurance : 58 ans		59,8	31,2%	10,9%
Suède	61 à 67	40 ans de résidence.	64,7/64	72,3%	-

Sources : Eurostat ; INSEE ; OCDE ; Toute l'Europe.fr ; EURES ; Comparatif social européen. Données réunies et mises en forme par la Fondation Robert Schuman, © FRS